



LA PAIE APRES LA RECOMMANDATION PATRONALE DU 4 SEPTEMBRE 2012

1 jour

La recommandation patronale s'applique depuis le 02 décembre 2012 aux salariés des établissements adhérents à la FEHAP. Certaines de ces mesures doivent être prises en compte dans l'élaboration du bulletin de salaire.

Cette formation permettra aux participants de comprendre et intégrer les spécificités de la paie applicables aux établissements adhérents de la FEHAP, qu'elles soient issues ou pas de la recommandation patronale.

Publics

- Comptables
- Assistants paie

Objectifs

- ☑ **Identifier et étudier** les nouveautés issues de la recommandation patronale et mesurer leurs impacts sur la réalisation des bulletins de salaire
- ☑ **Analyser** les nouveautés par le biais d'exemples et de cas pratiques
- ☑ **Repérer et étudier** les dispositions qui n'ont pas été impactées par la recommandation patronale

Méthodes pédagogiques

Pédagogie interactive alternant :

- apports théoriques et méthodologiques
- exercices et études de cas

Intervenant

- Consultant en droit social et droit du travail

Contenu

Les éléments constitutifs du salaire de base

Les règles générales de fixation du salaire
La majoration pour ancienneté
La reprise de l'expérience professionnelle
La technicité des cadres
La reprise de la technicité des cadres
Les règles de promotion

Les éléments variables

Indemnité pour travail de nuit
Indemnité pour travail le dimanche et les jours fériés
La gestion des jours fériés
L'indemnité différentielle de remplacement
La majoration des heures supplémentaires
La prime décentralisée

L'impact paie de certaines ruptures de contrat

Les nouveautés liées aux procédures de licenciement
Les indemnités de licenciement
Le régime social et fiscal des indemnités de licenciement
Le départ volontaire à la retraite
Les indemnités de départ volontaire à la retraite
Le régime social et fiscal des indemnités de départ volontaire à la retraite
Les indemnités de mise à la retraite

Rappel des principales règles

La gestion des congés payés : ouverture des droits, décompte des congés payés, calcul de l'indemnité
La gestion de la maladie : ouverture des droits, durée de l'indemnisation

Cout : 298 €

Session : Le 13 mai 2013 de 9h à 17h à PARIS



01 53 98 95 03



formation@fehapp.fr